



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 avril 2013
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (Éthiopie, Soudan et Kenya) du 19 au 26 mai 2011

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 18 mai 2011 (S/2011/319), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission en Éthiopie, au Soudan et au Kenya du 19 au 26 mai 2011. La mission se composait des membres ci-après :

- S. E. l'Ambassadeur Baso Sangqu (Afrique du Sud)
- S. E. l'Ambassadeur Peter Wittig (Allemagne)
- S. E. l'Ambassadeur Ivan Barbalić (Bosnie-Herzégovine)
- S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti (Brésil)
- M. le Conseiller Tian Lin (Chine)
- S. E. l'Ambassadeur Néstor Osorio (Colombie)
- S. E. l'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis d'Amérique)
- S. E. l'Ambassadeur Vitaly Churkin (Fédération de Russie)
- S. E. l'Ambassadeur Gérard Araud (France)
- S. E. l'Ambassadeur Nelson Messone (Gabon)
- S. E. l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde)
- S. E. l'Ambassadeur Nawaf Salam (Liban)
- S. E. l'Ambassadeur Raff Bukun-Olu Wole Onemola (Nigéria)
- S. E. l'Ambassadeur João Maria Cabral (Portugal)
- S. E. l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)



II. Visite du Conseil de sécurité en Éthiopie

A. Entretiens avec le Premier Ministre éthiopien, à Addis-Abeba, le 21 mai 2011

2. Le 21 mai, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi. Ils l'ont remercié du rôle que l'Éthiopie jouait pour contribuer au règlement des conflits sur le continent africain. Ils ont examiné avec lui les relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée et lui ont demandé son opinion sur la situation en Somalie, au Soudan et en Libye. Le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil et noté que leur présence en Afrique, et à Addis-Abeba en particulier, était un honneur et un privilège.

Relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée

3. S'agissant des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le Premier Ministre a indiqué que son pays avait accepté sans imposer de conditions préalables la décision de la Commission du tracé de la frontière qui était contraignante et finale. Il a souligné que la mise en œuvre pratique de la décision demandait la coopération de l'Érythrée car il fallait relever certains défis et régler certaines difficultés d'ordre pratique sur le terrain découlant de la décision de la Commission. Il a rappelé aux membres du Conseil que le Cameroun et le Nigéria avaient coopéré à la mise en œuvre de la décision sur la péninsule de Bakassi. Il a souligné que tous ses efforts pour entamer un dialogue avec l'Érythrée avaient été infructueux. Il a insisté sur le fait que les autorités érythréennes avaient rejeté un certain nombre d'efforts de médiation, notamment ceux menés par des chefs d'État africains. Il a noté que la normalisation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée était essentielle et que l'abornement de la frontière ne suffirait pas à déboucher sur une paix durable.

4. Le Premier Ministre a souligné la participation de l'Érythrée à des activités ayant, selon lui, des incidences négatives sur la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Il a dénoncé le manque de modération des dirigeants érythréens et leur refus de se soumettre au droit international. Le Premier Ministre a également informé les membres du Conseil que des terroristes et des explosifs venant d'Érythrée franchissaient la frontière entre les deux pays, le but étant de mener certaines attaques en Éthiopie, notamment dans la capitale, Addis-Abeba. Il a indiqué que les autorités éthiopiennes avaient jusqu'à ce jour réussi à appréhender les terroristes et à se saisir de leur équipement. Il a souligné qu'au cours des 10 dernières années, l'Éthiopie avait délibérément fait fi des provocations de l'Érythrée pour éviter la guerre et avait à la place consacré ses ressources au développement économique du pays. Maintenant qu'elle se trouvait confrontée à la menace du terrorisme, elle estimait toutefois qu'elle devait se défendre.

5. Le Premier Ministre a instamment demandé aux membres du Conseil de sécurité de prendre d'autres mesures concernant l'Érythrée, notamment de renforcer la mise en œuvre de l'embargo actuel sur les armes, qui était régulièrement violé, et de mettre en place des sanctions économiques empêchant l'Érythrée de financer des groupes terroristes et autres forces déstabilisantes dans la sous-région. Les membres du Conseil ont noté que ce dernier s'était récemment penché sur les façons de veiller à ce que les sanctions imposées à l'Érythrée soient respectées et qu'il restait saisi de la question.

6. S'agissant de la Somalie, le Premier Ministre a estimé qu'Al-Chabab était en perte de vitesse sur les plans politique et militaire. Selon lui, les populations vivant dans les zones contrôlées par le groupe terroriste lui étaient devenues hostiles, son comportement étant contraire à la culture somalienne et aux principes de l'islam. Il a également noté que le Gouvernement fédéral de transition avait commencé à fournir des services sociaux limités dans les zones qu'il contrôlait. Sur le plan de la sécurité, il a indiqué que les attaques d'Al-Chabab contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pendant le mois du ramadan avaient été perçues de façon négative et que les terroristes avaient été sévèrement punis. Il a également indiqué que le dispositif militaire efficace le long de la frontière entre le Kenya et l'Éthiopie contribuerait à l'affaiblissement d'Al-Chabab.

7. Le Premier Ministre a mis en garde contre le fait que le groupe n'avait pas encore été vaincu. Il a souligné la nécessité pour les institutions fédérales de transition de mettre rapidement un terme à leurs dissensions afin de tirer pleinement parti de la dynamique actuelle. Il a estimé que la communauté internationale faisait ce qu'il fallait mais devait faire davantage, pour soutenir l'AMISOM en particulier. Il a en outre instamment demandé au Conseil de redoubler d'efforts face au problème de la piraterie, en particulier dans le Puntland où le phénomène évoluait très rapidement.

8. S'agissant du Soudan, le Premier Ministre a indiqué aux membres du Conseil de sécurité qu'il soutenait la vision de deux États viables définie par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et convenait que le sort du Nord et celui du Sud étaient liés; ils réussiraient ou échoueraient de concert. Il a souligné trois grands défis qui devaient être relevés d'urgence : la présence d'un contingent du Mouvement de libération du Soudan du Nord dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu; et la question d' Abyei et des frontières, toutes susceptibles de devenir des questions explosives après l'indépendance du Soudan du Sud en juillet 2011.

9. Le Premier Ministre a prié le Conseil de sécurité de soutenir activement le concept de deux États viables et d'appuyer les efforts du Groupe de mise en œuvre afin d'accélérer les négociations concernant les questions relatives à l'Accord de paix global en suspens ainsi que les arrangements postsécession. Il a estimé que certaines des questions examinées ne seraient pas réglées avant le 9 juillet et suggéré au Conseil d'envisager des arrangements temporaires garantissant un « atterrissage en douceur » et permettant aux négociations de se poursuivre après l'indépendance. Répondant aux membres du Conseil qui souhaitaient savoir si l'Éthiopie serait prête à déployer des troupes à Abyei, le Premier Ministre a indiqué que cette requête serait examinée favorablement si elle émanait des deux parties. Il a en outre indiqué que compte tenu de la précarité de la situation en matière de sécurité dans la région, des arrangements spécifiques avec l'Organisation des Nations Unies permettant de faciliter la mobilité des troupes et d'éviter tout problème bureaucratique superflu seraient nécessaires.

10. S'agissant de la Libye, le Premier Ministre a fait part de son point de vue personnel aux membres du Conseil de sécurité. Il a notamment souligné la nécessité de parvenir à une solution négociée en Libye et de vérifier le respect du cessez-le-feu. Il a noté que les vues du peuple libyen devaient être prises en compte avant de décider qui devrait être autorisé à participer au processus de transition. Il a critiqué

le moment choisi par la Cour pénale internationale pour agir qui, selon lui, pouvait compliquer la recherche de la paix en Libye.

B. Réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 21 mai 2011

11. Le 21 mai, les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur cinquième réunion consultative au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba. Ils ont examiné la situation en Libye, en Côte d'Ivoire, en Somalie et au Soudan ainsi que les moyens de renforcer les méthodes de travail et la coopération entre les deux organisations. Les membres du Conseil de paix et de sécurité ont prôné une coopération accrue entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité pour le règlement des conflits sur le continent africain. Ils se sont félicités de la coopération exemplaire entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de la Somalie et de la Côte d'Ivoire et ont encouragé des relations de travail similaires pour aborder d'autres crises en Afrique, y compris en Libye.

La crise en Libye

12. Les membres du Conseil de paix et de sécurité ont estimé qu'il ne pourrait y avoir de solution que politique à la crise en Libye. Ils ont indiqué qu'ils voulaient que davantage d'attention soit accordée à la feuille de route pour la Libye proposée par l'Union africaine, qui prévoyait un cessez-le-feu immédiat; la fourniture d'une assistance humanitaire à la population libyenne; l'existence d'une période de transition; et la tenue d'élections nationales. Ils ont demandé une pause dans les frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) afin de permettre aux parties d'entamer des négociations politiques. Le Conseil de paix et de sécurité a en outre indiqué que c'était au peuple libyen de décider qui devait prendre part au processus de transition et a appelé au respect de l'intégrité territoriale du pays.

13. Le Conseil de paix et de sécurité s'est déclaré extrêmement préoccupé par les conséquences qu'une crise durable en Libye pourrait avoir sur le continent, affirmant qu'elle s'était déjà traduite par la mise en circulation d'un grand nombre d'armes susceptibles d'être utilisées pour déstabiliser certains pays et renforcer les organisations terroristes dans la région du Sahel. Il a noté que sa façon de voir et ses positions n'étaient pas très éloignées de celles du Conseil de sécurité et qu'il importait de surmonter les divergences et d'œuvrer de concert pour arrêter la façon d'aller de l'avant en Libye.

14. Les membres du Conseil de sécurité ont noté que la résolution 1973 (2011) avait été adoptée à la demande de la Ligue des États arabes. La mission a indiqué que l'intervention en Libye était nécessaire pour protéger les civils d'un massacre annoncé par le dirigeant libyen lui-même. Les membres du Conseil sont également convenus de la nécessité de résoudre le conflit politiquement. Ils ont souligné à cet égard que plusieurs initiatives de paix avaient été présentées, notamment par l'Union africaine, la Turquie et le Qatar, qui devraient être toutes coordonnées et intégrées par l'Envoyé spécial en Libye, Abdel-Elah Mohamed Al-Khatib. Ils ont souligné combien il importait de réunir les conditions permettant à l'ensemble des parties d'accepter un cessez-le-feu. Si les parties convenaient d'un cessez-le-feu

mutuel, la communauté internationale le soutiendrait et les frappes aériennes de l'OTAN prendraient fin. Le Conseil a estimé qu'il était grand temps d'abandonner les divisions passées afin de parvenir à une solution politique à la crise en Libye.

Crise postélectorale en Côte d'Ivoire

15. S'agissant de la Côte d'Ivoire, les membres du Conseil se sont félicités du partenariat exemplaire entre l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO pour remédier à la crise postélectorale. Ils se sont félicités de l'entrée en fonctions du nouveau Président, ont demandé instamment à tous les groupes armés illégaux de rendre les armes et appelé à la pleine réunification du pays. Ils se sont également félicités de la décision du Président ivoirien d'enquêter sur les crimes et violations des droits de l'homme commis durant la crise en Côte d'Ivoire et de traduire en justice tous ceux qui en étaient responsables. La mission a également appelé les autorités ivoiriennes à créer un état démocratique et économiquement viable.

16. Le Conseil de paix et de sécurité s'est également félicité de la remarquable coopération avec le Conseil de sécurité et noté qu'il existait un consensus sur la manière d'aller de l'avant en Côte d'Ivoire. Il a en outre souligné la nécessité d'améliorer la situation en matière de sécurité, de relancer l'économie, de redéployer l'administration vers le nord, de réformer les principales institutions et d'entamer un processus de réconciliation nationale.

Situation en Somalie

17. S'agissant de la Somalie, le Conseil de paix et de sécurité a estimé qu'en dépit des problèmes politiques, l'AMISOM faisait d'importants progrès à Mogadiscio et noté qu'environ deux millions de personnes vivaient dans les zones qu'elle contrôlait avec les forces progouvernementales. Il a appelé le Conseil de sécurité à faire en sorte qu'une assistance financière et logistique plus importante soit fournie à l'AMISOM et à approuver un relèvement du niveau actuel des effectifs qui devraient atteindre 20 000 soldats. Il s'est également fait l'écho des appels en faveur d'un blocus maritime contre Kismayo en particulier, et d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie. Il s'est en outre déclaré extrêmement préoccupé par la situation humanitaire catastrophique en Somalie.

18. Les membres du Conseil ont informé le Conseil de paix et de sécurité que la Somalie faisait l'objet d'importants débats au Conseil de sécurité. Ils ont fait part des profondes préoccupations que leur inspirait l'instabilité chronique dans le pays et ont exprimé tout leur appui à la mission de l'AMISOM. Ils ont instamment demandé aux institutions fédérales de transition de mettre un terme à leurs différends politiques et de s'attacher à renforcer les institutions et à fournir des services au peuple somalien. Ils ont également déploré la détérioration de la situation humanitaire et condamné énergiquement les attaques contre les organismes d'aide humanitaire. Il ont noté que l'instabilité croissante en Somalie contribuait aux activités de piraterie et proposé de renforcer le rôle du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) en tant que mécanisme de coordination pour la piraterie.

Situation au Soudan

19. S'agissant du Soudan, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité se sont félicités du succès du référendum sur l'autodétermination du Soudan du Sud

en janvier 2011 et ont appelé à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global. Ils ont également exprimé leur appui à l'avènement de deux états viables vivant en paix, côte à côte, et prié instamment les parties de parvenir à un accord sur les questions relatives à l'Accord en suspens et les arrangements post-référendum. Ils ont souligné combien il importait de mener des consultations populaires et d'en mettre en œuvre les résultats de façon intégrée et dans les délais voulus. Ils ont en outre condamné la violence à Abyei et appelé à un règlement politique du conflit ainsi qu'à un accord sur le statut final d'Abyei. Ils se sont par ailleurs déclarés préoccupés par les conflits internes au Soudan du Sud, entre le Gouvernement sud-soudanais et les groupes armés.

20. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont également condamné le niveau élevé d'insécurité et de violence au Darfour, appelé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à pleinement s'acquitter de son mandat et réaffirmé leur appui au processus de paix commun Union africaine-ONU à Doha. S'agissant du processus politique au Darfour, les membres du Conseil de sécurité ont insisté sur la nécessité de mettre en place des conditions favorables avant que des négociations puissent avoir lieu au Darfour. Ils ont appelé le Gouvernement soudanais et les mouvements armés à contribuer à la mise en place de ces conditions, notamment : la garantie des droits politiques et civils des participants afin qu'ils puissent s'exprimer sans crainte de représailles; la liberté d'expression et de réunion pour que les consultations soient ouvertes; la liberté de circulation des participants et des membres de la MINUAD; la participation proportionnelle des Darfouriens; l'exercice du droit de ne pas être victime de harcèlement, d'arrestations arbitraires et d'intimidation; et la garantie du droit de ne pas subir de pressions de la part du Gouvernement ou des mouvements armés.

Renforcement des méthodes de travail et de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine

21. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité sont convenus de continuer à renforcer leur coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Ils se sont félicités à cet égard de la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), grâce auquel des échanges d'informations réguliers pouvaient avoir lieu. Le Conseil de paix et de sécurité a réitéré son appel en faveur d'un mécanisme financier plus prévisible, durable et souple à l'appui des opérations régionales de maintien de la paix autorisées par l'ONU. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité attendaient avec intérêt les rapports respectifs du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Un communiqué conjoint a été publié à l'issue de la cinquième réunion consultative.

III. Visite du Conseil de sécurité au Soudan

A. Visite de camp Mayo, à Khartoum, le 22 mai 2011

22. Certains membres du Conseil de sécurité se sont rendus dans le camp Mayo et eu l'occasion de rencontrer des habitants du Sud vivant dans le camp. Ces résidents se sont déclarés préoccupés par le caractère incertain des futurs arrangements en

matière de citoyenneté au lendemain du 9 juillet et ce que ces arrangements signifiaient pour eux s'agissant des possibilités de travail et de résidence et de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Ils se sont félicités de la visite des membres du Conseil dans leur camp.

B. Entretiens avec le Gouvernement soudanais, à Khartoum, le 22 mai 2011

23. Accompagnés du Représentant spécial du Secrétaire général, Haile Menkerios, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré des ministres et conseillers du Gouvernement, notamment le Ministre d'État à la présidence, Amin Hassan Omer, le responsable du Parti du congrès national chargé du dossier d'Abyei, Didiri Mohamed Ahmed, le Ministre à la présidence, Idriss Abdoul Gadir, le responsable du dossier du Darfour, Omer Dahab, et le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Daffa-Alla Elhag Ali Osman. La délégation du Conseil de sécurité a été informée que le Ministre des affaires étrangères, Ali Karti, ne pourrait participer à la réunion pour des raisons de santé et que le Ministre d'État à la présidence, Amin Assan Omer, dirigerait celle-ci. M. Omer, dans sa déclaration liminaire, a indiqué que le Gouvernement aurait voulu recevoir le Conseil dans un environnement plus propice, soulignant la crise récente entre les deux parties à Abyei. Les ministres et conseillers présents ont tous assuré de nouveau au Conseil que le Gouvernement souhaitait vivement mettre en œuvre l'Accord de paix global de manière cordiale et que des efforts étaient faits, sous la gouverne du Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'union africaine, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, pour poursuivre les négociations sur les arrangements au lendemain du 9 juillet. Pour sa part, le Conseil de sécurité avait précédemment confirmé une réunion avec le Vice-Président, Ali Othman Taha, mais a été prévenu que la réunion n'aurait pas lieu.

24. S'agissant d'Abyei, Didiri Mohamed Ahmed a donné un aperçu de l'histoire d'Abyei. Concernant les événements actuels, il a indiqué que, suite à l'attaque lancée le 19 mai par des forces du Sud contre un convoi de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de l'Unité mixte intégrée, les Forces armées soudanaises avaient réagi en prenant le contrôle de la région d'Abyei. Il a fait valoir que la MINUS avait un rôle important à jouer dans le règlement de la crise et a proposé de rencontrer des représentants de la MINUS et autres parties pour sécuriser la région et prévenir le retour des forces conformément à l'accord de Kadugli. Il a insisté sur le fait que le Parti du congrès national attachait une grande importance au Protocole d'Abyei et continuerait le dialogue avec le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine jusqu'à ce que le statut final d'Abyei puisse être décidé. Les États-Unis et la Fédération de Russie, qui dirigeaient la délégation du Conseil de sécurité au Soudan, se sont déclarés gravement préoccupés par la situation à Abyei et ont instamment demandé que les négociations reprennent pour mettre un terme à la crise. Le Représentant spécial du Secrétaire général a noté que les récents événements constituaient un retour en arrière par rapport aux progrès faits dans le cadre de l'accord de Kadugli. Les deux parties devaient examiner de nouveaux arrangements en matière de sécurité pour Abyei afin qu'elles puissent en retirer leurs forces. L'une des options était de faire jouer un rôle plus important aux Unités mixtes intégrées et à la MINUS. Lorsque les membres du Conseil de sécurité ont

insisté pour obtenir une réponse de Didiri Mohamed Ahmed, ce dernier n'a pu préciser quand les Forces armées soudanaises retireraient leurs troupes mais a indiqué qu'une nouvelle unité mixte devait être mise sur pied.

25. S'agissant du Darfour, M. Dahab a donné des informations sur l'évolution de la situation à Doha, les problèmes rencontrés pour engager le dialogue avec le Mouvement pour la justice et l'égalité et la conférence de toutes les parties prenantes au Darfour devant se tenir du 27 au 31 mai. Il a évoqué les prochaines étapes d'un nouveau processus de paix au Darfour, notamment les consultations qui devaient avoir lieu au Darfour avec toute une série de groupes. Les États-Unis se sont déclarés préoccupés par le niveau de violence au Darfour, les bombardements aériens par les Forces armées soudanaises, les pertes en vies humaines, les déplacements et les restrictions à l'aide humanitaire et à la liberté de circulation de la MINUAD. Le Royaume-Uni a souligné la nécessité de créer un environnement propice au processus de paix au Darfour, prenant acte du communiqué conjoint du Conseil de paix et de sécurité et du Conseil de sécurité publié le 19 mai, qui définissait les diverses conditions préalables nécessaires, notamment la liberté d'expression et de mouvement et le droit de ne pas être harcelé. La Fédération de Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni ont instamment demandé que le problème de l'arriéré de visas pour le personnel de la MINUAD soit réglé mais ont obtenu des réponses contradictoires, M. Omer, alléguant d'abord que 1 000 visas avaient été délivrés depuis février puis, confronté aux statistiques fournies par la MINUAD, concédant que le Ministère des affaires étrangères examinerait la question avec la MINUAD pour y trouver une solution.

26. Concernant les négociations sur l'après-9 juillet, le Ministre d'État à la présidence, Idriss Abdoul Gadir, a fourni des informations sur les négociations économiques qui avaient eu lieu le week-end précédent, notant que des progrès étaient faits. Il a toutefois ensuite indiqué que le SPLM refusait de négocier des arrangements financiers provisoires sur les revenus pétroliers au lendemain du 9 juillet. Il s'est élevé contre les sanctions imposées au Soudan, la dette et l'inscription du Soudan sur la liste des États finançant le terrorisme qui, selon lui, relevait de considérations politiques.

C. Réunion d'information du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour à Khartoum, le 22 mai 2011

27. Le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Ibrahim Gambari, a fait un exposé sur l'évolution de la situation politique au Darfour, les consultations à venir sur le processus de paix au Darfour, la situation en matière de sécurité et la liberté de passage des organismes humanitaires. S'agissant de la situation en matière de sécurité, le Gouvernement soudanais s'était efforcé de prévenir la consolidation de la présence d'une faction de l'Armée de libération du Soudan dirigée par Minni Minawi et du Mouvement pour la justice et l'égalité au Darfour septentrional en renforçant ses positions et en procédant à des bombardements aériens. Le Gouvernement soudanais avait également déployé des troupes le long de la frontière libyenne pour empêcher le flot d'armes et de dissidents. L'accord entre les factions Minni Minawi et Abdoul Wahid concernant des mesures conjointes contre le Gouvernement soudanais accroîtrait les problèmes de sécurité au Darfour. Le commandant de la MINUAD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont apporté un complément d'information lors de cette réunion. Une

déclaration sur les résultats escomptés du processus de Doha a été lue par le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, Djibril Yipènè Bassolé, (qui n'a pas pu participer à la réunion). Les efforts déployés par la MINUAD pour faciliter le passage des organismes humanitaires grâce à l'Opération panier de printemps ont été examinés.

D. Entretien avec le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, à Khartoum, le 22 mai 2011

28. Le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, a fourni des informations sur Abyei, à l'issue de son entretien avec le Président du Soudan, Omer Hassan A. Al-Bashir, le même jour. Son objectif était de calmer la situation avant de trouver une solution permanente, avant le 9 juillet. Le Groupe avait précédemment présenté un document comportant six options mais les parties n'avaient pu se mettre d'accord, ce qui avait conduit le Groupe à raffiner encore une proposition devant être soumise à la présidence. Il a ensuite fait un tour d'horizon général des négociations concernant les arrangements pour l'après-9 juillet.

29. S'agissant des questions économiques, il a indiqué que le Nord assumerait la dette extérieure de 39 milliards de dollars en sa qualité d'État continuateur. Le Sud aurait une nouvelle monnaie après une période de transition mais les parties devaient encore régler la question du rachat des livres soudanaises par le Sud. Il a indiqué que les arrangements provisoires visant à atténuer le choc économique au Nord résultant de la perte des revenus pétroliers dans le cadre des arrangements actuels de partage des revenus étaient à l'examen. Les deux parties étaient convenues d'une frontière souple mais les détails devaient encore être mis au point. S'agissant de la sécurité, il conviendrait de se mettre d'accord sur un type quelconque de zone démilitarisée et envisager la possibilité d'une tierce partie, telle que l'ONU. L'autre grande question était l'avenir des membres de l'APLS dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional. S'agissant de la citoyenneté, les deux parties étaient convenues en principe de prévenir l'apatridie et les déplacements. Les groupes de travail chargés de toutes ces questions avaient été aussi loin qu'ils le pouvaient et un groupe de plus haut niveau devant se réunir à partir du 6 juin pour régler tous les problèmes en suspens afin de parvenir à un accord d'ici à la fin de juin était désormais saisi de ces questions.

30. S'agissant du Darfour, le Président du Groupe de mise en œuvre a évoqué la participation du Groupe au processus de paix au Darfour et les consultations prévues. Selon lui, le statut futur du Darfour serait mieux examiné dans le cadre de consultations que d'un référendum. Les résultats du processus de paix au Darfour et des consultations populaires dans les deux zones définiraient l'avenir du Soudan du Nord.

E. Réunion avec les anciens des Misseriya à Khartoum le 22 mai 2011

31. Les Misseriya ont fait un historique d'Abyei, affirmant qu'ils n'avaient pas été consultés par la Cour permanente d'arbitrage avant qu'elle ne rende sa décision et

que vu qu'ils étaient les habitants originaux de la région, la question concernait davantage les droits de l'homme que les droits des éleveurs. Le problème d'Abyei était devenu un problème entre le Parti du Congrès national, le MPLS et allait au-delà des mécanismes de règlement des différends classiques.

F. Déclaration à la presse

32. Le 22 mai, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse sur Abyei dans lequel il a condamné l'escalade des opérations militaires menées par les forces armées soudanaises et leur prise de contrôle d'Abyei et de la région se trouvant alentour ainsi que l'attaque lancée le 19 mai par les forces du Sud contre un convoi de la MINUS à Abyei. Il a appelé le Gouvernement soudanais à mettre un terme à ses opérations militaires et à se retirer immédiatement de la ville d'Abyei et de ses environs.

G. Visite à Wau, le 23 mai 2011

33. Du fait des combats à Abyei, le Conseil n'a pas pu se rendre dans la région et s'est rendu à la place à Wau où ses membres ont visité le Centre de soin aux enfants et la maternité et eu la possibilité de voir quels services étaient fournis et quels étaient les problèmes rencontrés par le personnel traitant des questions de santé infantile. Cette visite a été suivie par une conversation avec des membres de la société civile à Wau et des étudiants en médecine rattachés au Centre. Les participants se sont déclarés préoccupés par la situation à Abyei et les effets des déplacements sur des lieux comme Wau. En tant que résidents d'un État frontalier, ils étaient préoccupés par la sécurité. Ils ont également évoqué la nécessité de développer l'agriculture au Soudan du Sud et de fournir des services de base, notamment en matière de santé et d'éducation.

34. Le Conseil a rencontré les chefs dinka d'Abyei, notamment l'administrateur en chef d'Abyei récemment démis de ses fonctions, Deng Arop. Les chefs coutumiers ont donné une vue d'ensemble de l'histoire d'Abyei et des problèmes de sécurité et noté qu'il fallait mettre en œuvre le Protocole d'Abyei et la décision de la Cour permanente d'arbitrage. Un chef a comparé la situation actuelle à Abyei à celle du Darfour et appelé le Conseil à redoubler d'efforts et à sauver les habitants de la ville et de la région. Les relations entre Dinka et Misseriya s'étaient toujours fondées sur la coexistence pacifique et les véritables problèmes étaient les Forces de défense populaires et la théorie de certains politiciens selon laquelle les droits de pacage équivalaient à des droits fonciers. Deng Arop a souligné la nécessité de l'autodétermination grâce au référendum d'Abyei et d'un mécanisme de sécurité viable sans lequel, même si Abyei devenait partie du Soudan du Sud, les problèmes de sécurité persisteraient. La France a soulevé les allégations faites par les Misseriya selon lesquelles ils n'avaient plus accès à l'eau pour la première fois depuis 500 ans. M. Arop a répondu en disant que les Misseriya avaient envoyé des membres des Forces de défense populaires avant le bétail et que personne ne les avait arrêtés. Il avait demandé l'organisation de réunions pour gérer la migration mais les Misseriya avaient refusé.

H. Réunion avec le Président du Soudan du Sud et des ministres à Djouba, le 23 mai 2011

35. Le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a dirigé la délégation gouvernementale qui a rendu compte de la situation au Conseil, en présence de la plupart des ministres. Les États-Unis et la Fédération de Russie les ont félicités du succès du référendum. Le Nigéria a soulevé la question des problèmes inhérents à l'indépendance et souligné la nécessité de l'intégration, point également soulevé par l'Allemagne s'agissant de la Constitution.

36. Le Président du Soudan du Sud a reconnu que si le Nord n'était pas stable, le Sud ne le serait pas non plus. Il a souligné le blocus concernant les routes frontalières imposé récemment par le Nord, qui avait interrompu le transit des marchandises, notamment des denrées alimentaires et des carburants. Il a déploré que les négociations concernant les arrangements pour l'après-9 juillet ne progressent pas plus rapidement et trouvé fâcheuse l'attitude du Nord sur les questions telles que les arrangements financiers provisoires concernant les revenus pétroliers. Aucun État indépendant ne pouvait continuer à partager ses revenus pétroliers et le Nord devait faire preuve de souplesse. Concernant Abyei, le Président a donné un aperçu de l'histoire récente de la région et des événements des derniers jours. Il a prié instamment l'Organisation des Nations Unies de faire savoir clairement que les forces armées soudanaises devaient se retirer et l'administration de la zone d'Abyei être rétablie. Selon lui, les forces des Nations Unies actuellement en place ne pouvaient se protéger à Abyei et il a suggéré que l'Éthiopie fournisse des contingents pour Abyei. Il a présenté ses excuses pour l'attaque contre le convoi de la MINUS et de l'unité mixte intégrée le 19 mai, notant qu'aucune embuscade n'avait été tendue contre les Nations Unies, que le Sud n'avait jamais pris pour cible du personnel et des convois des Nations Unies et qu'il s'agissait d'une erreur.

37. S'agissant d'une future mission des Nations Unies, il a demandé la nomination d'un autre représentant spécial du Secrétaire général et la mise sur pied dans le Sud d'ici au 8 juillet d'une nouvelle mission susceptible de contribuer à l'édification de l'État. Le Gouvernement définissait les détails de ce qu'il attendait d'une mission des Nations Unies et les soumettrait prochainement. Un ministre, Pagan Amum, a expliqué que le Gouvernement estimait qu'au nombre de ses tâches principales figurerait le maintien de la sécurité frontalière, le règlement des questions en suspens concernant l'Accord de paix global, telles qu'Abyei, et le renforcement des capacités dans le Sud. Les États-Unis ont encouragé les parties à fournir des contributions sur les questions de l'après-MINUS et d'Abyei dès que possible. Le Président a conclu en réitérant que son gouvernement accordait une grande importance à la coexistence pacifique et en assurant le Conseil qu'en tant que nouvel État, le Soudan du Sud respecterait les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, les droits de l'homme et les principes internationaux.

38. S'agissant de la Constitution, il a insisté sur le fait qu'il s'agirait d'un processus ouvert. Le Ministre des affaires juridiques, John Luk, a donné des détails supplémentaires sur le processus d'élaboration de la Constitution, notant que le Gouvernement était conscient que la survie du Soudan du Sud dépendait de l'unité de sa population, quels que soient la région qu'elle habitait, son appartenance ethnique et le sexe des individus.

I. Visite à Malau dans l'État de Jongleï, le 24 mai 2011

39. Plusieurs membres du Conseil se sont rendus à Malau pour voir le Service de protection du bétail qui avait été créé grâce à une formation fournie par la police de la MINUS et au soutien de donateurs bilatéraux. Ils ont assisté à une simulation des activités du Service. Le Ministre d'État chargé du maintien de l'ordre, Gabriel Duop Lam, a fourni des informations sur les problèmes de sécurité à Jongleï, notamment les vols de bétail, les enlèvements d'enfants, les conflits tribaux et les différends concernant le pacage, les points d'eau et les frontières terrestres. Il a également donné des explications concernant le projet pilote du Service et espéré que ce projet pourrait également s'appliquer au Soudan du Sud. Le Gouverneur de l'État de Jongleï, Kuol Manyang, a exprimé des vues similaires et expliqué certains des facteurs à l'origine des vols de bétail, notamment la nécessité de payer les dots. Il a évoqué l'instabilité causée par George Athor et David Yau Yau et la nécessité d'investir dans le développement agricole.

J. Visite du poste de Jebel Kujur, le 24 mai 2011

40. Revenus à Djouba, les membres du Conseil ont visité le poste de secours de Jebel Kujur géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui avait rouvert ses portes en novembre 2010 pour contribuer au processus de gestion des retours mis en place par le Gouvernement sud-soudanais. Le poste recevait des rapatriés en difficulté arrivant à Djouba par bateau et par avion. Ces rapatriés étaient transférés avec leurs biens vers le poste pour enregistrement et vérification. Ceux qui avaient les moyens de poursuivre leur voyage pouvaient le faire et ceux qui avaient besoin de moyens de transport restaient sur place. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'occupait de l'enregistrement officiel, identifiait les besoins en matière de transport et procédait à des examens médicaux. L'OIM coordonnait également les convois vers les différentes destinations. La Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire adjointe, et le maire de Djouba ont fourni des informations sur les retours vers le Soudan du Sud et le travail de la Commission de secours et de réinsertion du Soudan du Sud, du HCR et de l'OIM. Ils ont expliqué comment le poste s'occupait des rapatriés et les transportait vers leur destination finale. Plus de 2 millions de personnes étaient rentrées chez elles au cours de la période prévue par l'Accord de paix global, dont 300 000 depuis la fin octobre 2010. Chacun des 10 États du Soudan du Sud disposait désormais d'un plan pour les rapatriés.

K. Réunion d'information du Représentant spécial du Secrétaire général sur la poursuite de la planification de la mission au Soudan du Sud, à Djouba, le 24 mai 2011

41. Après avoir déjeuné avec des membres de la société civile, les membres du Conseil ont obtenu du Représentant spécial du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires des informations sur la poursuite de la mission au Soudan du Sud. Les réunions ont commencé par l'examen de la question d'Abyei. Le Représentant spécial a expliqué que l'ONU, n'étant pas en mesure d'attaquer les troupes qui avançaient, n'aurait pas pu prévenir la prise d'Abyei par les forces armées soudanaises. Les débats avec les membres du Conseil ont notamment porté sur

l'éventuel déploiement de contingents éthiopiens relevant de la MINUS et les réunions qui avaient été menées par le Représentant spécial et l'ancien Président Mbeki avec le Président Bashir sur la question. Le Représentant spécial a également soulevé la question du rôle potentiel de l'ONU à la frontière sur le plan de la facilitation et du suivi. Les deux parties ont reconnu que l'Union africaine n'avait pas les capacités d'assumer ces fonctions. Une éventuelle présence de l'ONU serait examinée plus avant lors des prochaines négociations concernant l'après-9 juillet, prévues pour le 6 juin.

42. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Jasbir Singh Lidder, a fourni des informations sur le processus de planification de la future mission dans le Sud fondé sur les conclusions d'une mission d'évaluation technique, des consultations avec l'équipe de pays des Nations Unies et les enseignements tirés au cours des six dernières années. Les objectifs étaient une structure plus décentralisée, davantage d'assistance à l'équipe de pays à l'appui de la consolidation de la paix, une coopération plus robuste entre militaires et militaires et civils et l'amélioration du recueil des informations. M. Lidder a également évoqué les problèmes que posait la zone frontalière. Le Représentant spécial a souligné que l'équipe de pays et la MINUS fournissaient déjà de nombreux services dans le cadre de leur mandat actuel. Les États-Unis ont noté que le Conseil de sécurité devait considérer la question de l'établissement d'une nouvelle mission comme une réelle possibilité d'amélioration du maintien de la paix. Il ne devait pas simplement s'agir de transférer leur mandat d'une mission à la suivante sans changements de fond. Plusieurs membres du Conseil ont souligné le fait que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'étaient guère intervenus à propos d'une présence continue de l'ONU, en dépit des requêtes de la MINUS et du Conseil. La Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire adjointe a fourni des détails sur les travaux des 21 organismes, fonds et programmes relevant de l'équipe de pays, la portée des financements des donateurs et les besoins en matière de développement. Elle a décrit le manque de capacités au sein du Gouvernement, notant que seulement 10 % de ses membres avaient un diplôme de l'enseignement secondaire. S'agissant du renforcement des capacités, 159 Volontaires des Nations Unies se trouvaient déjà affectés auprès des divers services gouvernementaux, 200 fonctionnaires de haut niveau venant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) étaient en place et 1 000 volontaires de l'Union africaine devaient arriver en renfort après le 9 juillet.

IV. Visite du Conseil de sécurité au Kenya

A. Compte rendu du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Nairobi, le 25 mai 2011

43. Le 25 mai, le Conseil de sécurité a rencontré le Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Somalie et ancien Président du Ghana, Jerry Rawlings, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, le Représentant spécial du Président de l'Union africaine, Boubacar Diarra, le Représentant de la facilitation de l'IGAD pour la Somalie, Patrick Koyi et le commandant de la force de l'AMISOM, le général Nathan Mugisha, en vue

d'examiner la situation en Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général a expliqué que suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée le 11 mai 2011 (S/PRST/2011/10), le Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh et le Président du Gouvernement fédéral de transition, Sharif Sheikh Ahmed, s'étaient réunis à plusieurs reprises sans pouvoir s'accorder sur la date des élections. Il a indiqué que le Président du Parlement insistait toujours pour organiser les élections présidentielles avant la fin de la période de transition, alors que le Président était d'avis que cela risquait de compromettre les acquis sur les plans politique et sécuritaire en Somalie. Ils ont tous les deux affirmé que les positions sur lesquelles ils campaient reflétaient la volonté d'une majorité de Somaliens.

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général a demandé aux membres du Conseil d'adresser un message plus fort au Président et au Président du Parlement. Il a suggéré que les parties envisagent la possibilité d'un arrangement post-transition temporaire qui garantirait une situation avantageuse pour tous et dans laquelle leurs groupes respectifs continueraient de partager le pouvoir jusqu'à la tenue d'élections. Il a ensuite souligné que la communauté internationale devait proposer une feuille de route, assortie d'objectifs et de délais pour l'exécution des tâches liées à la transition, y compris la promotion de la réconciliation nationale et le processus d'élaboration de la constitution. La feuille de route devrait également prévoir la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour garantir que les institutions fédérales de transition font tout leur possible pour s'y conformer. Le Représentant spécial du Secrétaire général a fait remarquer que pour que le mécanisme de suivi soit efficace, il fallait que toutes les parties prenantes au sein de la communauté internationale décident que le respect de la feuille de route par les autorités somaliennes de transition était une condition préalable à la fourniture de tout appui financier.

45. Il a exposé les progrès accomplis par l'AMISOM, le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées à Mogadiscio dans le domaine de la sécurité. Il a pris acte des troupes supplémentaires mises à disposition de l'AMISOM par les pays fournisseurs de contingents, lesquelles n'ont pas encore été déployées du fait d'un manque de formation et d'appui avant le déploiement. Il a demandé un renforcement de l'assistance à l'équipe de pays des Nations Unies afin de lui permettre de faire face à la situation humanitaire dramatique qui sévissait dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition et expliqué que les souffrances endurées par le peuple avaient été exacerbées par la sécheresse, les dangers que posent les engins explosifs et les retards dans la mise en place d'administrations locales efficaces.

46. Le commandant de la Force a informé le Conseil de sécurité que l'AMISOM et les forces du Gouvernement fédéral de transition contrôlaient 60 % de Mogadiscio. Il a demandé un appui supplémentaire pour les troupes africaines, soulignant notamment la nécessité de les doter de capacités aériennes et maritimes. Il a expliqué que les insurgés étaient sous la pression d'éléments favorables au Gouvernement fédéral de transition dans la plupart des régions du centre et du sud de la Somalie et que les insurgés tenteraient de défendre le port de Kismayo duquel ils tiraient la plupart de leurs ressources. Il a constaté que le nombre de déserteurs augmentait dans les rangs d'Al-Chabab dont il fallait s'occuper d'urgence. Il a déploré l'insuffisance de troupes et de moyens de mise en œuvre sur le terrain en Somalie. Il a en outre demandé qu'un financement continu et prévisible soit fourni par la communauté internationale, y compris une indemnisation appropriée pour le

matériel appartenant aux contingents. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine a salué le partenariat entre le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'IGAD, il a fait siennes les vues exprimées par le commandant de la Force et renouvelé la demande de l'Union africaine pour l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne ainsi que d'un blocus maritime à la Somalie.

47. Le Haut-Représentant de l'Union africaine s'est associé aux points soulevés, soulignant que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'IGAD soutenaient toutes la nécessité de s'appuyer pleinement sur la dynamique positive instaurée en Somalie. Il a invité le Conseil de sécurité à engager les responsables des institutions fédérales de transition à tout faire pour parvenir, dès que possible, à un accord politique sur la voie à suivre pour aller de l'avant. Il pensait également qu'il était important de définir des objectifs et de mettre en place un mécanisme de suivi, qui garantirait la bonne exécution des tâches liées à la transition par les institutions fédérales de transition.

48. Les membres du Conseil ont estimé que le différend entre le Président du Parlement et le Président avait eu une incidence négative sur les avancées militaires actuelles en Somalie. Ils sont en outre convenus de la nécessité d'adresser un message clair et fort aux institutions fédérales de transition précisant que toute prorogation de leur mandat serait subordonnée à un accord sur la date des élections. Le Conseil a demandé au Représentant spécial du Secrétaire général de veiller à ce que la participation au processus consultatif prévu en juin à Mogadiscio soit représentative du peuple somalien. Le Conseil a conclu la réunion en notant que la convergence des opinions du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de l'AMISOM et de l'IGAD était un signe encourageant et qu'il serait important que la communauté internationale se rallie autour d'un objectif commun et parle d'une même voix s'agissant de la Somalie.

B. Réunion avec le Vice-Président du Kenya, Nairobi, le 25 mai 2011

49. Le Vice-Président du Kenya, Kalunzo Musyoka, s'est dit préoccupé par le fait que la communauté internationale puisse éprouver une certaine lassitude vis-à-vis de la Somalie. Il a prié instamment le Conseil de sécurité de demeurer saisi de la question étant donné que l'évolution de la situation dans ce pays pourrait constituer une grave menace pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international, soulignant qu'Al-Chabab était lié à Al-Qaida. L'instabilité en Somalie avait des effets préjudiciables sur la sécurité et l'économie de son pays ainsi que sur les moyens de subsistance dans les zones frontalières avec la Somalie. Il a expliqué que le Kenya était contraint de déployer du personnel supplémentaire pour sécuriser la frontière avec la Somalie et devait également accueillir un très grand nombre de réfugiés somaliens.

50. Il a estimé que les autorités en Somalie ne profitaient pas pleinement de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité. Il a demandé instamment aux membres du Conseil de sécurité de s'adresser directement au Président et au Président du Parlement pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient du fait de leur différend sur la date des élections. Pour le Vice-Président, la tenue d'élections en Somalie dans les deux prochains mois est irréaliste et il a

proposé de les différer d'un an. Il a demandé au Conseil de renforcer le mandat de l'AMISOM afin qu'elle puisse non seulement assurer le maintien de la paix mais également l'imposer de manière active. Il a mis en avant la nécessité de mettre en place une zone d'exclusion aérienne et un blocus maritime sur la côte somalienne pour empêcher Al-Chabab de recevoir des armes et de mobiliser des ressources à partir du port de Kismayo. Il a également appelé l'attention du Conseil sur le fait que plus d'une centaine de pirates présumés attendaient d'être jugés au Kenya, et a demandé une coopération et un appui accrus de la part de la communauté internationale. À cet égard, il a critiqué la pratique du versement de rançons qui ne faisait qu'alimenter la piraterie.

51. Le Vice-Président a fait part de l'inquiétude du Kenya en ce qui concerne l'évolution de la situation au Soudan. Il a souligné qu'il fallait s'attacher tout particulièrement à trouver un statut définitif aux zones contestées de la zone d'Abyei et que les tensions actuelles ne devaient pas servir de prétexte pour empêcher le Soudan du Sud de déclarer son indépendance le 9 juillet.

52. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des décisions et des mesures prises par le Gouvernement kényan pour aider à résoudre les problèmes en Somalie. Le Conseil a prévenu qu'il ne laisserait pas les responsables somaliens abuser de l'appui et de la patience de la communauté internationale. La mission estimait que les progrès en Somalie pourraient être sérieusement compromis par les désaccords entre le Président et le Président du Parlement et a décidé en outre de leur adresser à tous les deux un message fort sur la nécessité de placer les intérêts du peuple somalien au-dessus de toute considération. En ce qui concernait le Soudan, le Conseil a estimé qu'Abyei ainsi que toutes les autres questions en suspens relatives à l'Accord de paix global devraient être résolues au niveau politique et que le recours à la force ne permettrait pas d'aplanir les différences.

C. Réunion avec le Premier Ministre du Kenya, Nairobi, le 25 mai 2011

53. Le Premier Ministre du Kenya, Raila Odinga, a mis en avant la position exprimée par le Vice-Président. Il a notamment insisté sur les conséquences importantes des mouvements de réfugiés au Kenya et demandé au HCR d'aider à mettre en place une zone de sécurité du côté somalien de la frontière pour accueillir les citoyens qui fuyaient les violences dans le sud et le centre du pays. S'agissant de l'évolution politique en Somalie, il a déclaré que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections libres et régulières, ce qui expliquait pourquoi le Kenya et l'IGAD étaient favorables à la prorogation du mandat des institutions fédérales de transition pour un an. Il était important pour la communauté internationale d'harmoniser sa position afin d'éviter d'envoyer des messages contradictoires. S'agissant de la piraterie, il a fait remarquer que le Kenya était parmi les rares pays à accepter de recevoir des pirates dans ses prisons et que la situation était en train de devenir intenable du fait des contraintes que cela engendrait pour le système carcéral et les ressources économiques du pays. À son avis, tous les pays concernés par le problème de la piraterie devraient partager plus équitablement ce fardeau, avec l'aide de la communauté internationale. Il a également préconisé un renforcement de l'assistance à l'AMISOM et souligné l'importance de boucler le port de Kismayo en imposant un blocus maritime afin de priver Al-Chabab de sa principale source de revenus.

54. Les membres de la mission du Conseil de sécurité ont remercié le Premier Ministre de son éclairage sur la Somalie et déclaré qu'il existait actuellement une possibilité de réaliser des progrès importants dans le processus de paix. Afin de profiter pleinement de cette dynamique positive, les deux responsables somaliens devaient régler immédiatement leurs différends. La mission a également rappelé qu'un accord sur les élections était la condition préalable à la prorogation de tout mandat. Le Conseil a manifesté son soutien à l'AMISOM, et lui a rendu hommage pour tous les sacrifices qu'elle avait consentis pour la Somalie.

D. Réunion avec le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et le Président du Parlement fédéral de transition, Nairobi, le 25 mai 2011

55. Le Conseil de sécurité s'est déclaré profondément préoccupé par l'instabilité qui perdure en Somalie et a souligné la nécessité urgente d'une stratégie globale pour faire face à des problèmes tels que le terrorisme, la piraterie, les prises d'otages et la situation humanitaire dramatique dans le pays. La mission a fait part de son soutien unanime à l'Accord de Djibouti et à un processus de paix ouvert à tous. À cet égard, le Conseil a demandé instamment aux deux responsables de participer à la réunion consultative des parties prenantes somaliennes que le Représentant spécial du Secrétaire général devait organiser à Mogadiscio en juin, en vue de parvenir à une position commune sur les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition. Il a été demandé fermement aux deux politiciens de s'abstenir de toute initiative unilatérale et de s'employer essentiellement à parvenir à un accord sur la date des élections, sans lequel il ne pourrait y avoir de prorogation de mandat. Il leur a également été dit que tout soutien futur de la part de la communauté internationale serait subordonné à l'obtention de résultats concrets. Le Conseil a regretté que l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain ne se soit pas accompagnée des mêmes progrès au niveau politique.

56. Le Président du Gouvernement fédéral de transition, Sharif Sheikh Ahmed, a déclaré que beaucoup d'efforts avaient été consacrés à la recherche d'une solution politique mais qu'il n'avait pas encore réussi à trouver une position commune avec le Président du Parlement sur les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition. Comme les membres du Conseil, il estimait qu'il fallait tirer parti le plus rapidement possible des succès obtenus sur le terrain en matière de sécurité. Il a dénoncé l'autoreconduction du Parlement fédéral de transition comme illégale. Il était favorable à une prorogation d'un an du mandat des institutions fédérales de transition, assurant à la mission que cela permettrait au Gouvernement fédéral de transition de s'acquitter des tâches encore inachevées et de consolider les acquis en matière de sécurité sur le terrain. Il était persuadé de la nécessité de réformer le Parlement fédéral de transition avant la tenue des élections, car un parlement de 550 membres n'était pas rationnel. Il convenait que le prochain processus consultatif devait être aussi ouvert que possible. Le Président a constaté que les améliorations sur le plan de la sécurité et les mesures prises par le Gouvernement fédéral de transition au cours des derniers mois gagnaient les cœurs et les esprits des populations des zones libérées et qu'il était nécessaire de retarder la tenue des élections pour maintenir l'impulsion actuelle.

57. Le Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh, a insisté sur le fait qu'il ne pouvait y avoir d'alternative à de nouvelles élections présidentielles mais justifié l'autoreconduction du Parlement en invoquant l'article 17 de la Charte fédérale de transition de la République de Somalie. Il a rappelé à la mission que ce n'était pas la première fois que le Parlement fédéral s'accordait une prorogation. À son avis, un nouveau parlement ne pouvait être élu qu'à l'issue d'un processus d'élaboration d'une constitution. Quant à la conférence consultative de Mogadiscio, il a déclaré qu'il n'en avait pas connaissance et qu'une telle conférence n'avait pas été approuvée par le Parlement. Le Représentant spécial est intervenu pour déclarer que les deux parties étaient convaincues de la nécessité de nouvelles élections et en acceptaient le principe mais qu'elles n'étaient pas d'accord sur la date et les modalités de celles-ci.

58. Le Conseil de sécurité a adressé un message fort au Président et au Président du Parlement pour leur dire que la patience de la communauté internationale commençait à s'épuiser. La mission a bien précisé qu'il était grandement temps que les deux responsables fassent preuve d'un engagement véritable envers le peuple somalien et placent l'intérêt de la population au-dessus de toute considération personnelle. Dans le cas contraire, la communauté internationale examinerait les autres options disponibles. Ils ont également été priés de participer au prochain processus consultatif prévu à Mogadiscio et de saisir cette occasion pour jouer le rôle important et responsable que l'on attendait d'eux. Le Conseil s'est ensuite réuni en séance privée avec le Président et le Président du Parlement et les a instamment priés de parvenir à un accord dans les plus brefs délais.

E. Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies, Nairobi, le 25 mai 2011

59. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, Mark Bowden, a souligné que la crise humanitaire touchait trois 3 millions de personnes en Somalie, insistant sur le fait que la situation était critique compte tenu des ressources limitées actuellement disponibles pour faire face à la situation. Il a indiqué qu'il était plus difficile d'accéder aux zones les plus touchées et sous le contrôle des Al-Chabab. Il a également expliqué que les civils étaient toujours les premières victimes du conflit, enregistrant en 2011 le nombre le plus élevé de morts, principalement des femmes et des enfants. Il a constaté un renforcement de la coopération entre les agences humanitaires et l'AMISOM, mais des améliorations devaient encore être apportées, notamment pour ce qui était des règles d'engagement. En ce qui concernait les points encourageants, les possibilités de développement se sont accrues notamment dans le Somaliland et le Puntland. Il a également déclaré qu'environ 15 millions de dollars étaient nécessaires pour fournir une aide immédiate aux zones reprises à Al-Chabab.

60. L'équipe de pays des Nations Unies a demandé à la mission d'engager les institutions fédérales de transition à s'intéresser davantage aux besoins du peuple somalien et aux services à lui fournir. Elle a fait remarquer que l'approche adoptée par la communauté internationale pour la Somalie ne devait pas se limiter à des interventions humanitaires mais également porter sur les questions de redressement et de développement. S'agissant de la présence du personnel des Nations Unies en Somalie, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a précisé que 400 fonctionnaires recrutés sur le plan international travaillaient

actuellement sur la Somalie, dont 100 étaient basés à l'intérieur du pays et collaboraient avec le personnel recruté sur le plan local. Les membres du Conseil de sécurité ont mis l'accent sur l'importance d'envoyer plus de personnel des Nations Unies en Somalie, en particulier à Mogadiscio. Le Conseil a exprimé l'espoir que le message fort adressé aux responsables somaliens aiderait à trouver une solution pour sortir de l'impasse actuelle. La mission a insisté sur la nécessité d'intégrer pleinement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'élaborer une stratégie globale portant sur les questions politiques, de développement et humanitaires.

F. Réunion avec les représentants des administrations régionales, Nairobi, le 25 mai 2011

61. Le Conseil de sécurité a rencontré les chefs des administrations régionales du Puntland et de Galmudug ainsi qu'un représentant du Somaliland. Au rang des préoccupations communes, ils ont tous les trois évoqué la piraterie, le terrorisme, les déplacements à l'intérieur du pays et l'absence d'activités de développement. Le représentant du Puntland a confirmé que l'augmentation de la piraterie était telle que l'administration régionale avait dû adopter une loi pour tenter d'endiguer le phénomène. Le Somaliland envisageait d'adopter une loi similaire, même s'il avait arrêté et condamné environ 90 pirates. Les trois représentants régionaux ont invité le Conseil à adopter une résolution pour demander aux États Membres et aux entreprises privées de ne plus payer de rançons, ce qui, selon eux, contribuait largement à alimenter la piraterie. Ils ont conjuré la communauté internationale de les aider en mettant en place des solutions maritimes et terrestres, notamment des initiatives pour favoriser l'emploi des jeunes et le développement, ce qui permettrait de mieux lutter contre la piraterie.

62. Les représentants des administrations régionales se sont également dits préoccupés par la menace que continue de faire peser le terrorisme dans leurs régions, et indiqué qu'il existait des liens de coopération entre Al-Chabab et les pirates. Ils ont également mis l'accent sur le fardeau que représentaient les personnes déplacées à l'intérieur du pays tant pour le Puntland (environ 300 000) que pour le Somaliland (environ 200 000), et demandé une aide d'urgence de la communauté internationale. En ce qui concernait la fin de la période de transition, les représentants du Puntland et de Galmudug étaient favorables à la tenue d'élections présidentielles en août et au report des élections législatives pour une période d'un an. Ils ont critiqué le Gouvernement fédéral de transition, notamment pour ne pas avoir été en mesure de s'acquitter des tâches liées à la transition. Ils ont accepté de participer au processus consultatif en juin et offert de l'accueillir. Le représentant du Somaliland a manifesté l'espoir que la réunion consultative permettrait de renforcer la paix en Somalie mais a déclaré que le Somaliland n'y assisterait pas car il cherchait à obtenir son indépendance vis-à-vis de la grande Somalie. Le respect du Conseil pour l'intégrité territoriale de la Somalie a été rappelé au représentant. Les membres du Conseil ont manifesté un intérêt particulier pour la question de la piraterie; ils ont remercié les administrations régionales pour l'aide fournie aux déplacés et se sont dits profondément préoccupés par la menace que pose le terrorisme en Somalie. La mission a exhorté vivement les administrations régionales, notamment le Somaliland, à participer au prochain processus de consultation.

G. Réunion avec les organisations de la société civile, Nairobi, le 25 mai 2011

63. Les membres du Conseil de sécurité se sont réunis avec des organisations de la société civile somalienne représentant le sud et le centre du pays, le Puntland, le Somaliland et des organisations basées à Nairobi. Les organisations de la société civile ont cité l'insécurité comme préoccupation majeure, y compris la piraterie. Elles ont déclaré que l'AMISOM avait beaucoup contribué à lutter contre l'insurrection en encourageant la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires aux forces africaines. Elles ont souligné que les efforts faits pour combattre la piraterie seraient plus fructueux s'ils étaient appuyés par la population somalienne des zones côtières, ce qui pouvait être possible si la communauté internationale prenait des mesures fermes pour lutter contre la pêche illicite et le déversement de produits toxiques dans les eaux territoriales de la Somalie et aiderait à résoudre le problème du chômage des jeunes.

64. Pour ce qui était de la crise politique actuelle, elles ont estimé que la seule solution était que le Président et le Président du Parlement parviennent à un accord concerté sur les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition. Elles ont fait remarquer que les institutions fédérales de transition bénéficiaient actuellement de meilleures conditions de sécurité pour fonctionner mais qu'elles n'avaient pas su en profiter. Elles étaient convaincues que le processus d'élaboration de la constitution devrait déboucher sur la mise en place d'institutions permanentes. Elles ont appelé la communauté internationale à aider à consolider la démocratie au Somaliland et au Puntland pour garantir la paix, fragile dans ces régions. Elles ont soutenu l'idée d'un processus de réconciliation nationale organisé à l'intérieur du pays. Elles ont mis en lumière l'importance de faire face à la crise humanitaire dramatique qui frappait le pays. Elles ont également mis en avant le rôle déterminant des femmes dans la société somalienne ainsi que leurs efforts constants pour instaurer la paix dans le pays. Elles ont conclu en demandant au Conseil de sécurité de ramener le Bureau des Nations Unies en Somalie car c'était seulement de cette manière que l'Organisation pourrait les aider à résoudre leurs problèmes.

65. Les membres du Conseil de sécurité ont adhéré aux préoccupations exprimées par les représentants de la société civile et constaté qu'ils consacraient de plus en plus de temps à la question de la Somalie. Le Conseil a déclaré qu'il avait demandé aux institutions fédérales de transition de convenir d'une date pour les élections, faute de quoi leur mandat ne serait pas renouvelé. La mission s'est également dite favorable à la participation accrue des femmes à toutes les étapes du processus de paix et a fait part de son inquiétude face aux sévices incessants infligés aux femmes et aux enfants par les parties au conflit. Ils ont reconnu la nécessité de mieux coordonner les initiatives prises pour lutter contre la piraterie. Le Représentant spécial du Secrétaire général a indiqué qu'il avait conseillé au Gouvernement d'être plus ouvert avec les groupes qui n'étaient pas présents à Djibouti, notamment ceux de la société civile. En conclusion, il a estimé que la société civile pourrait aider à la réconciliation au niveau communautaire et qu'il collaborerait étroitement avec ses représentants en vue de parvenir à un règlement de la crise en Somalie.